



Arnex-sur-Orbe, le 5 octobre 2020
Préavis numéro 04/2020

Préavis municipal relatif au dépassement de crédit du projet de l'aménagement de la zone de Bulande

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

En date du 29 mai 2017, nous vous avons présenté le préavis 07/2017 concernant l'objet précité avec un investissement total estimé à Fr. 2'380'000.--. Les travaux ont été menés à bien, les différentes salles sont disponibles à la location depuis juin et l'inauguration a eu lieu le 11 septembre 2020.

Tout au long des transformations, la Municipalité a dû prendre des décisions amenant parfois à des travaux supplémentaires et à réévaluer les coûts sur certains postes, tels que notamment :

- Terrassement, gros œuvre et aménagements extérieur pour Fr. 136'755.- supplémentaires,
- Installation sanitaire pour Fr. 64'757. -
- Chauffage pour Fr. 55'913.-

La facture finale se monte à Fr. 2'733'292.-. Là-dessus, nous pouvons déduire les subventions estimées à recevoir du Fonds du sport, de l'ECA et sur les panneaux solaires pour Fr. 142'876.-, soit un total du coût estimé à Fr. 2'590'416.-.

Nous demandons donc un crédit supplémentaire de Fr. 290'000.--.

Financement :

Le crédit supplémentaire de Fr. 290'000.- sera entièrement couvert par nos liquidités. L'amortissement du patrimoine administratif sur 30 ans décidé lors du préavis no 07/2017 se portera dorénavant sur l'investissement total de Fr. 2'733'000.-, soit Fr. 91'100.- par an.

Conclusion :

Le but initial de la Municipalité pour ce projet était de donner un lieu convivial à la population d'Arnex, le résultat est atteint et apprécié par les nombreux locataires dont le revenu a été sous-estimé dans le projet initial. Les coûts ont été suivis avec sérieux mais dans un projet de cette envergure, il est difficile de ne pas avoir d'imprévus comme cités ci-dessus.

Décision

La Municipalité invite le Conseil général à voter la décision suivante :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe

- Vu le préavis municipal n°04/2020 : relatif au dépassement de crédit du projet de l'aménagement de la zone de Bulande ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- Oûi le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis ;
Décide
- D'autoriser la Municipalité à augmenter le crédit d'investissement d'un montant de Fr. 290'000.- pour finaliser la réalisation de l'aménagement de la zone de Bulande selon le projet présenté.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

André Roch



La secrétaire

D. Michon-Gremion

